

Mise en vigueur de la valeur X pour le champ Sexe/genre

Le Directeur de l'état civil nous a informé qu'à compter du 21 juin, la valeur X serait dorénavant acceptée dans le champ Sexe/genre. À compter de cette date, voici les codes de valeur et leur définition :

Valeur disponible pour le champ sexe/genre	
Code de la valeur	Nom officiel
F	Féminin
M	Masculin
X	Non binaire

Il n'y a pas de changement quant aux documents qui seront acceptés pour l'identification des élèves et la création des codes permanents.

Il est important de rappeler que toute demande de modification du sexe/genre officiel doit être accompagnée d'un document du Directeur de l'état civil ou d'une décision de justice. Cependant, pour les étudiants ne résidant pas au Canada, un document équivalent délivré par leur pays de citoyenneté pourrait être accepté.

Fin de la télétransmission par télécopieur

Compte tenu que l'utilisation du télécopieur est devenue archaïque, nous vous avisons que la transmission des documents par celui-ci ne sera plus disponible à compter du 1^{er} juillet 2022.